

Motion

Protestation contre la modification du classement des candidats admissibles en section économie gestion du CoNRS.

Le 6 juin 2019, le jury d'admission des concours de chargés de recherche de l'InSHS a remis en cause le classement des candidats établi par la Section 37 (Economie et Gestion) du CoNRS. Bien que conformes au règlement du concours, les modifications effectuées constituent un réel désaveu du travail du jury d'admissibilité. La section 37 réaffirme avec force son attachement au classement qu'elle a élaboré au terme d'un examen approfondi des dossiers et de l'audition des candidats. Elle déplore l'absence de dialogue préalable à la tenue du jury d'admission et dénonce la brutalité de cette décision pour les candidats lésés.

Claude DIEBOLT
Président de la section 37

Motion adoptée le 25 juin 2019

14 votants : 13 oui, 1 abstention, 0 non

Destinataires :

- Monsieur Antoine PETIT, Président-directeur général du CNRS
- Monsieur François-Joseph RUGGIU, Directeur de l'INSHS du CNRS
- Madame Marie-Claude LABASTIE, Secrétaire Générale du Comité National
- Monsieur Olivier COUTARD, Président de la CPCN, Président de la section 39
- Monsieur Patrick PINTUS, Directeur Adjoint Scientifique de la section 37
- Mme Nathalie VIENNE-GUERRIN, présidente du conseil scientifique de l'INSHS